



LÉGENDE :
 R Remise
 - - - Stationnement

- Une dérogation mineure concernant le nombre de logements par unité devra être obtenue de la municipalité pour réaliser cette simulation de projet de développement domiciliaire.
- Une dérogation mineure concernant la largeur minimum de l'îlot (illustration III) devra être obtenue de la municipalité pour réaliser cette simulation de projet de développement domiciliaire.
- Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.). (1 mètre = 3,28 pieds)

PRÉLIMINAIRE

| | | | |
|---|--|--|---|
| PLAN PROJET DE LOTISSEMENT | |  BERNARD & GAUDREAU Arpenteurs-Géomètres Inc. | 317, rue Fournier, Matane, (Québec) G4W 4G1 Téléphone: (418) 562-3600 Courriel: informatane@bg-ag.ca |
| PROPRIÉTAIRE : Construction C.E.G inc MANDANT : Joël Bernier | Préparé à Matane, le XX xxxxxxxx 2021 MINUTE: XXXX _____ JEAN-MARC MICHAUD a.-g. Copie conforme à l'original, émise le : _____ Par : _____ arpenteur-géomètre | | |
| LOT(S) : 5 501 473 CADASTRE : Du Québec CIRC. FONCIÈRE : Matane MUNICIPALITÉ : Ville de Matane | -Ce plan illustre un des scénarios d'aménagement de constructions qui peut être réalisé dans le cadre d'un développement domiciliaire en tenant compte que les contraintes liées aux infrastructures existantes et à la réglementation municipale et plus précisément à la zone 173 du présent règlement de zonage ont été surmontées. -Toute reproduction de ce plan est interdite en vertu des dispositions de la Loi sur les droits d'auteurs. | ÉCHELLE: 1 : 1 000 DOSSIER: 2038-076 PLAN: 2038076A1-2021 | |